

Erreur remboursement retour

Par **Anais0856**, le **23/07/2020** à **16:48**

Bonjour,

J'ai commandé deux articles sur Internet et j'ai exercé mon droit de rétractation en retournant un des deux articles qui ne me convenait pas.

Lorsque le vendeur a procédé au remboursement de ma commande, il s'est trompé et m'a remboursé les deux articles. Dès qu'il s'est rendu compte de son erreur, il m'a envoyé un mail pour me demander de repayer le prix de l'article remboursé par erreur.

Sachant qu'il s'agit d'une erreur de sa part, peut il légalement me forcer à payer à nouveau l'article ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **nihilscio**, le **23/07/2020** à **17:09**

Bonjour,

Oui, l'erreur ne crée pas de droit. Une somme d'argent versée indument doit être restituée.

Par **Anais0856**, le **23/07/2020** à **19:33**

Bonjour, merci pour votre réponse. Cela signifie bien que le vendeur peut lancer une procédure contre moi si je ne repaye pas l'article ? merci

Par **morobar**, le **25/07/2020** à **13:45**

Bonjour,

Oui et à vos frais.